

Contactez les services publics

de votre Point visio-public

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h30					
10h					
11h				CARSAT sur RDV	Pôle Emploi sur convocation
12h					
13h					
14h					
15h	MSA Sud sur RDV		CDAD sur RDV 1 semaine sur 2 les semaines paires	CAF 65 sur RDV	
16h					
17h					

Pour prendre rendez-vous :

Point visio-public • MCEF de Luz-Saint-sauveur

Maison Gradet Poque • 65120 Luz-Saint-Sauveur • Tél : 05 62 92 25 50

Pointappui.mcef@luz.org

Horaires d'ouverture : Lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le mercredi de 14h à 17h

Banque de France : 05 61 61 35 29

CAF : 08 10 25 46 10

CARSAT : 36 60 depuis un poste fixe, 09 71 10 39 60 depuis une Box ou un mobile

CPAM : 05 65 20 40 73

Mission locale : 05 65 34 24 81

UDAF – Point info famille : 05 65 35 87 30

Photos : E. Grimault

Point visio-public

Midi-Pyrénées

LUZ-SAINT-SAUVEUR

Le service public à proximité



Un nouveau service de proximité

Vous habitez loin d'une grande ville ? Vous devez faire des kilomètres pour avoir accès aux différents services publics ?

Pour vous, la Région Midi-Pyrénées a mis en place un nouvel outil qui simplifie vos démarches administratives. Installé dans un lieu public situé près de chez vous, le Point visio-public est une borne interactive qui vous permet d'établir une visio-conférence avec les agents de différents services publics comme la CAF, la CARSAT (ex CRAM), la CPAM, Pôle emploi, etc. L'accès au dispositif est gratuit.

Un vrai dialogue avec votre interlocuteur

Concrètement, avec le Point visio-public, vous voyez le conseiller sur l'écran, et vous lui parlez comme s'il était en face de vous ! Mieux encore, vous pouvez imprimer un formulaire, le remplir et le lui transmettre en direct.

Et tout ça, en bénéficiant d'une connexion en temps réel, grâce à un accès internet haut débit.

Un fonctionnement facile et convivial

Le Point visio-public est accessible à tous. Pour bénéficier de ce nouveau service, c'est simple, il vous suffit de suivre ces 5 étapes :



- 1.** Consultez le calendrier des services publics situé au dos de ce document, et choisissez le service que vous souhaitez contacter.
- 2.** Téléphonnez à votre Point visio-public pour prendre un rendez-vous avec ce service.
- 3.** Une fois sur place, un agent d'accueil vous accompagne jusqu'à la borne et vous explique son fonctionnement.
- 4.** Vous cliquez sur l'écran tactile et vous voilà relié à l'agent du service public que vous souhaitez joindre.
- 5.** Vous pouvez maintenant vous entretenir en toute confidentialité avec votre interlocuteur, mais également échanger des documents. Il vous guidera à chaque étape. Vous verrez, c'est très simple !